



1 Préambule

La dernière mandature communale a été marquée par des épisodes de crises exceptionnelles comme la pandémie du Covid 19, les inondations dévastatrices de 2021, la guerre en Ukraine et ses conséquences sociales, économiques et énergétiques, ...

Parallèlement, les progrès technologiques et digitaux, combinés à une propension à la rationalisation des services en général, ont mené à des mutations économiques et sociales importantes qui requièrent une attention, toujours plus soutenue, envers ceux, toujours plus nombreux, qui se retrouvent éloignés du travail, du logement, des services et/ou des nouvelles technologies.

Et au moment de gérer les conséquences de ces mutations, la commune se démarque bien souvent comme la seule institution publique pouvant apporter une aide concrète de terrain, proche des préoccupations de la population. C'est là aussi, au plus près de la vie des gens, qu'émergent différents projets, mouvements, associations, qui témoignent d'une citoyenneté active, responsable et solidaire. En étant catalyseur du civisme et de l'énergie créative des habitants qui aspirent à s'exprimer directement et à être davantage associés à l'action publique, la commune d'Ohey peut mettre le citoyen au cœur de l'action locale et revivifier la démocratie.

Ces bouleversements ont modifié notre perception d'une stabilité sociétale et ravive l'urgence d'œuvrer ensemble à la mise en place d'un nouveau modèle plus résilient, plus durable et plus solidaire. Un modèle porté par une commune plus performante s'appuyant notamment sur des outils de gouvernance et de management stratégiques professionnels et intégrés.

Or, depuis 2018 et la première mise en œuvre obligatoire du Programme Stratégique Transversal (ou PST, outil de gestion transversal regroupant pour une législature au sein d'un même programme la stratégie communale pour l'ensemble des compétences communales), la commune a également bénéficié d'un accompagnement dans le cadre de la 2^{ème} édition de l'appel « Vers des organisations durables » et s'est dès lors dotée d'une feuille de route qui l'inscrit dans la dynamique des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies et du Gouvernement wallon à l'horizon 2030. La législature 2024 – 2030 sera donc l'occasion de renforcer le PST & le PCDR en y intégrant les objectifs de développement durable (ou ODD) retenus par la commune.

Le volet externe du PST 2018-2024 s'articulait déjà autour des axes du Développement Durable et comprenait : un volet Territoire & Environnement, un volet Social, un volet Développement économique et un volet Gouvernance. Notre programme d'actions 2024 – 2030 poursuit donc dans cette approche structurelle. Il s'inscrit en continuité, capitalise sur les acquis et l'évaluation du précédent PST et fédère les intentions des différentes feuilles de route dans le but de renforcer, voire professionnaliser, la stratégie et l'action communales.

Note méthodologique : Le PST comme outil de gestion transversal reprend donc pour une législature au sein d'un même programme les objectifs spécifiques, projets et actions concernant l'ensemble des compétences communales. Parmi ceux-ci, certains sont de l'ordre de l'ordinaire, récurrents, et doivent être assumés quelle que soit la législature considérée, d'autres sont « extraordinaires » et visent un effort spécifique, plus ponctuel. Sans oblitérer les premiers, ce sont ces derniers projets qui serviront à exemplifier la stratégie communale proposée ici.



2 Volet Gouvernance

Le volet gouvernance couvre les thématiques suivantes : gouvernance, communication, participation, numérique, finances, supra-communalité et reprend notamment le volet 5 du PST précédent « *doter la Commune d'Ohey d'outils stratégiques, transversaux et le cas échéant supra-communaux* ».

Dans ce cadre, les défis principaux de cette programmation porteront sur :

- La consolidation et la professionnalisation de la stratégie locale via le PST & le PCDR, de l'élaboration à la mise en œuvre, en ce compris :
 - La mise en résonance du PST avec les autres outils stratégiques communaux (PCDR, SDC, PCS, feuille de route ODD, ...) ainsi que les plans stratégiques des organismes paraloaux : le plan d'urgence zonale, la SDL (Stratégie de Développement Locale) du Parc Naturel du Cœur de Condroz, ...
 - Une maîtrise financière saine et un budget pluriannuel rationnel et équilibré - dans la mesure du possible sans taxe supplémentaire - qui précise les évolutions majeures souhaitées et priorisées par la commune tout en maintenant la charge de la dette.
 - La préparation de l'évaluation, dès l'élaboration des programmes, qui se fonde sur des critères objectifs et partagés avec les autres communes et qui, le cas échéant, implique les partenaires locaux qui sont également actifs dans la poursuite d'objectifs concourants.
- Le renforcement de l'information sur -et de la transparence de- l'action communale ainsi que la mise en place de mécanismes favorisant la participation citoyenne.
- L'amélioration des services aux citoyens et aux entreprises en s'appuyant notamment sur les technologies de l'information et de la communication, tout en gardant une alternative non numérique pour les publics qui en sont éloignés.
- L'optimisation de l'action locale, dans le strict respect de son autonomie, par la mutualisation de certains services et infrastructures ou la mise en place de synergies avec le CPAS, d'autres organismes paraloaux ou les communes voisines, dans une démarche de coopération supracommunale en collaboration avec notre province.

Parmi les projets de cette programmation, on notera par exemple :

- L'élaboration et la mise en œuvre de la nouvelle Opération de Développement Rural (ODR) et notamment de son volet participatif ;
- La participation à la mise en œuvre de la stratégie de développement du -et la création de synergies avec le- Parc Naturel Cœur de Condroz ;
- L'amélioration continue des outils d'information existants (site internet, Inf'Ohey, facebook, instagram, ...) et la création d'outils s'appuyant sur les nouvelles technologies (écrans numériques, webinaires, ...) ;
- La mise en place d'un Conseil Communal des Jeunes ;
- L'organisation de réunions annuelles d'information/explication sur des thèmes importants comme le budget communal, les travaux et les investissements ;
- La mise en place ponctuelle de permanences numériques mobiles dans les villages.



3 Volet Territorial & Environnemental

Le volet Territoire & Environnement couvre des matières telles que :

- L'aménagement du territoire, l'urbanisme, les travaux, la mobilité et la sécurité routière ;
- L'environnement, le développement durable, l'énergie et le climat ;
- L'amélioration du cadre et de la qualité de vie.

Dans ce cadre, les défis principaux de cette programmation porteront sur :

- A la lumière du nouveau Schéma de Développement Territorial wallon (SDT-2024), la mise en œuvre d'une politique de développement territorial garante d'un usage parcimonieux, efficient et cohérent du sol et de ses ressources et qui :
 - Assure une densification raisonnée de l'habitat et des activités ainsi qu'une politique de centralité tant en termes de localisation des fonctions que de mobilité ;
 - Propose un développement harmonieux des activités, encouragent la proximité, les circuits courts, la mixité sociale et fonctionnelle, l'accès au logement, le lien social et développe des espaces publics de qualité tout en protégeant les ressources naturelles et la qualité écologique du territoire.
 - Préserve le caractère rural affirmé du territoire oheytois.
- La conscientisation des oheytois aux enjeux de la sécurité routière et l'émergence de comportements de mobilité durable favorisant le partage de l'espace public, la protection et la sécurisation des modes doux sur les grands axes, aux abords des écoles et dans les quartiers, la priorité au transport en commun, l'intermodalité ainsi que le maillage d'itinéraires cyclables continus et sécurisés.
- La gestion durable du patrimoine communal, ses ressources et ses infrastructures, par un entretien préventif régulier, l'utilisation de techniques respectueuses de l'environnement, la protection des ressources naturelles et une attention au maillage écologique.
- L'anticipation des conséquences des changements climatiques, notamment les épisodes climatiques extrêmes (sécheresse, canicule, inondations).
- L'utilisation rationnelle de l'énergie, le développement de sources de production d'énergie, et la lutte contre la précarité énergétique.
- La prévention de l'insécurité et la préservation de la quiétude dans les quartiers.

Parmi les projets de cette programmation, on notera par exemple :

- En collaboration notamment avec le parc naturel Cœur de Condroz, la réalisation d'un Schéma de Développement Communal (SDC) actualisant l'ancien Schéma de Structure Communal (SSC) à la lumière des orientations portées par le Schéma de Développement Territorial wallon (SDT) et intégrant les défis de mobilité et de développement commercial.
- La sécurisation des voiries régionales en collaboration avec le SPW ainsi que des abords d'écoles.
- La mise en place et la priorisation d'investissements productifs dans un modèle en transition vers plus d'autonomie énergétique (panneaux photovoltaïques, double vitrage, isolation, communautés d'énergie).
- La mise en œuvre des actions prévues dans le Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN), le programme Pollec II, le plan de gestion forestière Pro Silva et les contrats de rivière.



4 Volet Social (Vivre Mieux)

Le volet Social couvre des matières telles que :

- La santé, les affaires sociales, l'accompagnement des aînés, le logement ;
- La jeunesse, la culture, les sports & loisirs, le monde associatif, le patrimoine ;
- La petite enfance et la parentalité, l'enseignement et l'extra-scolaire.

Dans ce cadre, les défis principaux de cette programmation porteront sur :

- La mise en œuvre du Plan de Cohésion Sociale et la lutte contre la pauvreté, en partenariat avec le CPAS ;
- Le soutien actif au secteur de la santé et notamment de la santé mentale ;
- L'accès à un logement décent pour tous ;
- Le maintien d'une éducation de qualité et la promotion de la citoyenneté, du respect et de la bienveillance ;
- L'accompagnement des aînés notamment en ce qui concerne la mise à disposition de services adaptés, la lutte contre l'isolement et la fracture numérique ;
- Le maintien d'une société inclusive favorisant la mixité sociale, interculturelle et intergénérationnelle dans les activités associatives, sportives, culturelles et de loisirs.

Parmi les projets de cette programmation, on notera par exemple :

- La finalisation du projet de maison de repos.
- Le développement et l'accès à des logements adaptables ou adaptés pour répondre à l'évolution des besoins.
- La mise en œuvre des actions reprises dans les plans « enfance », « jeunesse », « aînés » et « associations » du PST ;
- La mise en œuvre avec le CPAS d'un frigo social, une épicerie sociale, ...
- L'organisation bisannuelle d'une journée de promotion du tissu associatif local, offrant à chaque organisation l'occasion de présenter ses activités, de recruter des membres et de rencontrer le public.
- La création d'espaces extérieurs « sport et santé » pour des activités en plein air sécurisées et accessibles à tous, telles que des terrains multisports, des parcours santé et la remise aux normes des terrains de pétanque et de sports existants.
- La réalisation d'une nouvelle édition du projet « Passeur d'Art » dans les écoles, dans le cadre du Parcours d'Education Culturelle et Artistique (PECA).



5 Volet Développement économique

Le volet Développement économique couvre des matières telles que : le développement économique, l'entrepreneuriat local, l'emploi, l'agriculture, le tourisme, ...

Les principaux défis liés à ce volet de la programmation porteront sur la valorisation et le soutien au développement de l'économie locale au sens large, que celle-ci concerne la production de bien et de services, le tourisme ou le commerce. Compte tenu du caractère rural de la Commune et de l'importance grandissante de l'axe commercial Andenne-Ciney, une attention particulière doit être apportée :

- Au soutien, à la valorisation et la mise en réseau des acteurs économiques ainsi qu'au développement d'une économie circulaire, notamment en partenariat avec le parc naturel « Cœur de Condroz » ;
- Au maintien des filières agricoles existantes, au développement de nouvelles filières ainsi que de circuits courts alimentaires, notamment en partenariat avec le parc naturel « Cœur de Condroz » ;
- Au développement d'un tissu commercial harmonieux qui permette l'implantation de nouveaux commerces sans nuire aux commerces existants ;
- Au tourisme comme vecteur d'impulsion de l'économie locale.

Dans le cadre de cette programmation, on notera par exemple les intentions suivantes :

- Renforcer les synergies entre les acteurs économiques et touristiques locaux, les services communaux et l'Office du Tourisme.
- Inscrire Ohey comme commune pilote du développement touristique en collaboration avec la Maison du Tourisme, le parc naturel « Cœur de Condroz » et les acteurs locaux.
- Promouvoir et développer les activités autour du réseau ViciGAL.
- Collaborer avec le Bureau Economique de la Province (BEP) pour analyser et développer des actions et services bénéfiques aux acteurs économiques (en l'absence d'une Zone d'Activité Économique (ZAE) sur la commune).
- Organiser des événements de réseautage et des salons pour les indépendants en collaboration avec les communes voisines.
- Développer un espace de coworking dans le bâtiment multi-services de la rue de Ciney.
- Maintenir le marché hebdomadaire autonome de producteurs locaux à Ohey.